

**COMMUNE de RAMMERSMATT**  
**Compte - rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2005**

Sur convocation légale du **19 octobre 2005**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **28 octobre 2005** à 19 heures 30 sous la présidence de M. GRUNEWALD René.

Étaient présents : Messieurs KIPFER Denis, JENN Maurice, Madame GRIESBACH Sylvie,  
Messieurs TSCHANN Frédéric  
Mesdames BERNHARDT Alice, DETRAIT Corinne, KUENTZ Lucienne et  
PABST Patricia.

Était excusé : Monsieur Bernard BERNARDINI (procuration à Mme Sylvie GRIESBACH)

**Ordre du Jour**

- 1) Location de chasse,
- 2) Divers

**1) LOCATION CHASSE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal, des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 02 février 2006 au 1<sup>er</sup> février 2015, et notamment le cahier des charges arrêté par le préfet et après avis de la commission communale de chasse.

Le Maire rappelle la décision des propriétaires, publiée le 06 octobre 2005 concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et décide d'affecter ce produit à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole.

Le Maire rappelle que la Commission Consultative Communale de Chasse a donné un accord de principe pour le gré à gré sous condition d'obtention des dossiers lors de la réunion du 17 octobre 2005.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal (séance du 24 octobre 2005) a accepté de reporter le point « chasse » afin de pouvoir se prononcer sur un dossier complet, et qu'à ce jour il n'est toujours pas complet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** de fixer à 153 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,

**Décide** de procéder à la location en un seul lot comprenant 153ha,

**D'accepter** les réserves de chasse demandée par la SCI RAMMERSHUT d'une contenance de 58 ha,

**D'accepter** la contenance de 57 ha d'enclave en chasse domaniale.

**Décide** de mettre en location par adjudication, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, le lot communale.

**Décide** pour le lot loué par adjudication de fixer la mise à prix à 3 060 euros. (20 euros l'hectare).

**Décide** pour la location par adjudication, de fixer la date de l'adjudication au jeudi 12 janvier 2006 à 19h 30 à la salle communale.

**Désigne** le conseil municipal comme membre de la commission de dévolution pour le lot loué par adjudication.

**Donne** mandat à la commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse, pour réorganiser les lots et les remettre immédiatement en adjudication.

**Autorise** le maire à signer tout document en rapport avec la présente délibération.

Une copie du procès verbal concernant l'affectation du produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

## **2) DIVERS**

Le Maire présente le devis de l'entreprise BURGUNDER pour la réfection de l'isolation du plafond du logement communal (au-dessus de l'école).

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le devis d'un montant de 662 € TTC.

Autorise le maire à passer commande à l'entreprise BURGUNDER.

La séance est levée à 20 h 20